

COMITÉ EXÉCUTIF 15ème session Point 6 de l'ordre du jour 92FUND/EXC.15/2 19 octobre 2001 Original: ANGLAIS

# COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF À SA QUINZIÈME SESSION

(tenue le 19 octobre 2001)

Président: M. G Sivertsen (Norvège)

Vice-Président: M. J Cowley (Vanuatu)

Ouverture de la session

#### 1 Adoption de l'ordre du jour

Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document 92FUND/EXC.15/1.

## 2 <u>Élection du Président et du Vice-Président</u>

2.1 Le Comité exécutif a élu les représentants ci-après pour la période allant jusqu'à la session ordinaire suivante de l'Assemblée:

Président: M. G Sivertsen (Norvège) Vice-Président: M. J Cowley (Vanuatu)

2.2 Le Président, en son nom propre et au nom du Vice-Président, a remercié le Comité exécutif de la confiance qu'il leur avait témoignée.

## 3 Examen des pouvoirs des représentants

3.1 Les membres ci-après du Comité exécutif ont assisté à la session:

Algérie Japon Pays-Bas

Australie Libéria République de Corée Espagne Mexique Royaume-Uni

Irlande Norvège Vanuatu

Italie Philippines

3.2 Le Comité exécutif a décidé que les pouvoirs présentés par ces délégations à la 6ème session de l'Assemblée seraient entendus comme valant également pour la 15ème session du Comité exécutif.

3.3 Les États Membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

Allemagne Émirats arabes unis Nouvelle-Zélande

Antigua-et-Barbuda Fédération de Russie Panama Argentine Finlande Pologne Bahamas France Singapour Belgique Grèce Slovénie Canada Îles Marshall Sri Lanka Chine (Région administrative Inde Suède

spéciale de Hong Kong) Lettonie Trinité-et-Tobago

Chypre Malte Tunisie
Danemark Maurice Venezuela

3.4 Les États non membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

États qui ont déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation de la Convention de 1992 portant création du Fonds ou un instrument d'adhésion à cette Convention:

Cameroun Turquie

Autres États

Arabie saoudite Nigéria Portugal

Malaisie Pérou République arabe syrienne

3.5 Les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient représentées en qualité d'observateurs:

Organisations intergouvernementales:

Commission européenne (CE)

Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971)

Organisations internationales non gouvernementales:

Comité maritime international (CMI)

Cristal Ltd

Federation of European Tank Storage Associations

International Group of P & I Clubs

International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF)

Oil Companies International Marine Forum (OCIMF)

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

#### 92FUND/EXC.15/2

- 3 -

## 4 Sessions à venir

- 4.1 Le Comité exécutif a décidé de tenir, si besoin est, des sessions au cours des semaines du 11 février 2002, du 29 avril 2002 et du 1er juillet 2002.
- 4.2 Il a été décidé que le Comité tiendrait sa session habituelle d'automne durant la semaine du 14 octobre 2002.

## 5 <u>Divers</u>

Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 6 Adoption du compte rendu des décisions

Le Comité exécutif a décidé d'autoriser l'Administrateur à établir, en consultation avec le Président, le compte rendu des décisions prises au cours de cette session.